

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 janvier 2010

Présents :

Tous les membres, sauf excusés: - Sébastien MORIN
 - Bernard HANRARD

Secrétaire de séance : Jean Maurice JORIOZ.

- 1 - URBANISME

- Néant.

- 2 - DELIBERATION

➤ DGE 2010

Madame La Maire informe le Conseil que la depuis la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la DGE nous a informé par la circulaire n° 38 des catégories de travaux prioritaires et des taux de subvention.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de faire une demande de subvention pour les travaux suivants :
 - Installer l'éclairage public et assainissement au Sézalet : de la maison Dominique BUTHOD jusqu'à la maison Louis JORIOZ.

Les modalités de financement seront les suivantes : 51 % des travaux subventionnés et la différence à charge de la commune.

➤ Avenant à la convention entre l'Etat et la Commune concernant la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des Cua (certificats d'urbanisme simples) :

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal que les demandes d'autorisation d'urbanisme sont actuellement instruites par la DDEA (unité territoriale de Moutiers) et ce par le biais d'une convention de mise à disposition des services de l'Etat.

Un courrier du Préfet en date du 11 août 2009 informe les Communes que désormais, les certificats d'urbanisme de type A (informatifs) devront directement être instruits par les Communes et ce, à la fin de l'année au plus tard. Ce désengagement est justifié d'une part par l'harmonisation des pratiques sur le territoire Savoyard, et d'autre part par un recentrage des politiques prioritaires.

Il convient dès lors de signer un avenant à la convention actuelle afin d'entériner ces nouvelles dispositions.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame La Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

➤ Décision modificative du budget principal

Madame La Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer les transferts suivants :

*Section de fonctionnement :

- Augmentation sur crédits alloués :	article 7391	+ 120 €
- Diminution de crédit alloués :	article 623	- 120 €

Sur proposition de Madame La Maire, et après délibération, le conseil municipal décide d'effectuer les transferts exposés ci dessus.

➤ Décision modificative du budget principal :

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que la Commune doit prendre une décision modificative sur le BP 2009 afin de pouvoir toucher le versement de la FC TVA relative aux travaux de câblage - tranche 1 & 2.

*Section d'investissement du budget principal :

Recettes

- Diminution sur crédits alloués :	article 132(chap.13)	- 8 200 €
- Augmentation sur crédits alloués :	article 2762(chap.27)	+ 8 200 €
- Augmentation sur crédits alloués :	article 231(chap.041)	+ 8 200 €

Dépenses

- Augmentation sur crédits alloués :	article 2762(chap.041)	+8 200 €
--------------------------------------	------------------------	----------

Sur proposition de Madame La Maire, et après délibération, le conseil municipal décide d'effectuer les transferts exposés ci dessus.

➤ Tarifs de l'eau et de l'assainissement 2010.

Sur proposition de Madame La Maire, le Conseil Municipal décide de maintenir les prix de la consommation de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2010.

Cependant, une ligne supplémentaire apparaîtra sur la facture d'eau avec intitulé : « redevance pour prélèvement à la source ». Cette redevance est imposée par l'Agence de l'eau à la Commune. Le taux en vigueur est de 0.042/m³ pour cette année.

Après délibération, le conseil municipal décide donc d'appliquer les tarifs suivants :

Eau

➤ Prime fixe par unité de logement : 67.00 €

➤ De 0 à 50 m³ : 0.38 €

➤ De 51 à 200 m³ : 0.32 €

➤ De 201 à 1000 m³ : 0.21 €

➤ Au-delà de 1000 m³ : 0.11 €

Assainissement

➤ Prime fixe par unité de logement : 61.20 €

➤ Le m³ : 0.19 €

- 3 - DIVERS

➤ Point sur les travaux - STEP :

- Il a eu un problème avec l'automate de télégestion et l'alimentation ne se faisait pas correctement. Depuis le 15/01/2010, le problème a été résolu et tout fonctionne.

- Il a été noté des traces d'humidité dans le local technique.

Madame La Maire,
V. GENSAC.

Le secrétaire,
J.M JORIOZ.